

Strasbourg, le 16 décembre 2008

EPAS-SC(2008)11 final

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

4^{ème} Réunion du Comité Statutaire Strasbourg, 5 décembre 2008

Décisions

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord¹, présidé par l'Ambassadeur Bruno Gain, Représentant Permanent de la France, a tenu sa 4^{ème} réunion à Strasbourg le 5 décembre 2008. La liste des participants figure à l'**Annexe 1** du présent document.

Le Comité statutaire :

- I. Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Annexe 2** du présent document ;
- II. Approuve le budget de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS-Res(2008)2 telle qu'elle figure à l'**Annexe 3** du présent document ;
- III. Prend note du rapport verbal présenté par le Secrétariat concernant les demandes d'accession et de statut d'observateur de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES ;
- IV. Décide que la date de la prochaine réunion du Comité statutaire sera confirmée ultérieurement par le Secrétariat.

¹ Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et Royaume-Uni.

Annexe 1

List of participants / Liste des participants

PRESENT

ALBANIA / ALBANIE

Mr. Fatjon PENI

ANDORRA / ANDORRE

Ms Anna LOPEZ

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN

Mr. Hamid NASIBOV

BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Maja DIMITRIJEVIĆ

BULGARIA / BULGARIE

Ms Lubov DRAGANOVA

CROATIA / CROATIE

Ms Petra LEPPEE FRAIZE

CYPRUS / CHYPRE

Mr. Georgios IOANNIDES

DENMARK / DANEMARK

Mr Hubert SVOLDGAARD

ESTONIA / ESTONIE

Ms Natalja LUTS

FINLAND / FINLANDE

Mr Petteri KOTILAINEN

FRANCE

Mr. Bruno GAIN

Mlle Camille LARENE

GREECE / GRECE

Mr. Georgios DASKALOPOULOS

HUNGARY / HONGRIE

Mr. Béla HORVÁTH

IRELAND / IRLANDE

Mr. Niall SHEERIN

LATVIA / LA LETTONIE

Ms Jelena HLUDNEVA

LUXEMBOURG

M. Ronald MAYER

Excuses

MONACO

Ms Claudette GASTAUD

NORWAY / NORVEGE

Ms Turid KONGSVIK

PAYS-BAS / NETHERLANDS

Ms Dimitra Tuijelaars

POLAND / POLOGNE

Ms Eliza SUCHOZEBRSKA

SAN MARINO / SAINT MARIN

Mme Sylvie BOLLINI

SERBIA / SERBIE

Mr. Aleksandar TOMIC

SLOVENIA /SLOVENIE

Mr. Jakob BRENČIČ

SPAIN / ESPAGNE

Mr. Pablo DESPORTES

SWEDEN / SUEDE

Ms Aurore LUNDKVIST

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Beatrice SCHAER

**«L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE»/
"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"**

Ms Elena BODOVA

Annexe 2

Ordre du jour

- I. Ouverture de la réunion**
- II. Adoption de l'ordre du jour** EPAS-SC(2008)9
- III. Montant des contributions au budget de l'Accord partiel élargi EPAS-SC(2008)1 sur le sport (APES) et projet de budget pour 2009**
- IV. Mise à jour des adhésions et des demandes de statut d'observateur à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)**
- V. Projet de décisions** EPAS-SC(2008)10
- VI. Divers**

Annexe 3**Résolution EPAS-RES(2008)2
relative à l'Accord Partiel élargi sur le Sport
Budget 2009**

*(adoptée par le Comité statutaire le 5 décembre 2008,
lors de sa 4^{ème} réunion)*

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)², composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 du 11 mai 2007 autorisant l'institution de l'Accord Partiel élargi sur le sport;

Vu les articles 19, 21 et 28 du Règlement financier ;

Vu les besoins budgétaires de l'Accord Partiel élargi sur le sport, la nouvelle plate-forme de coopération sportive paneuropéenne, conformément à l'article 4 du Statut de l'APES ;

Vu le projet de budget pour 2009 présenté par le Secrétaire Général après avoir été saisi des propositions budgétaires de l'APES [EPAS-SC (2008)1] conformément à l'article 4 du Statut de ce dernier;

Vu les recommandations du Comité du Budget sur le projet de budget 2009 tel que présenté dans le document EPAS-SC(2008)1,

Décide :

1. Sont approuvés, pour l'exercice 2009, le budget des dépenses de fonctionnement réparti en chapitres et articles conformément au tableau A pour un montant de 699 600 € et le budget de recettes pour un montant de 699 600 € conformément au tableau B annexés à la présente résolution.
2. Est approuvée la répartition entre les Etats membres de l'Accord Partiel élargi sur le Sport, des contributions de l'exercice 2009 pour un montant de 699 600 € conformément au tableau C annexé à la présente résolution.
3. Le total du budget des recettes sera fonction des recettes réelles. Le budget des dépenses et des recettes sera ajusté en conséquence au cours de l'exercice.
4. L'excédent de 74 745,24 € du budget 2007 est transféré au compte spécial « Projet APES » en attendant son affectation à des projets spécifiques, par décisions du Comité de direction de l'APES.

² Pays concernés : Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, "l'ex-République yougoslave de Macédoine".

BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT		
EXERCICE 2009		
OBJECTIF STRATEGIQUE X - Accord Partiel		
OBJECTIF X.XI - Accord Partiel élargi sur le Sport – APES		
A. BUDGET DES DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ACCORDES en €
	OBJECTIF SECTEUR D'ACTIVITE 1 - Coopération sportive paneuropéenne	
I	Dépenses de personnel	398 800
II	Autres dépenses	300 800
	[Ch.2290] Total	699 600
TOTAL DEPENSES		699 600
B. BUDGET DES RECETTES		
ARTICLE	LIBELLES	PREVISIONS en €
R I	Contributions obligatoires des Etats membres	699 600
R IV	Contributions volontaires supplémentaires des Etats participants	p.m.
R II	Recettes diverses	p.m.
TOTAL RECETTES		699 600

C. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES
AU BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT
POUR L'EXERCICE 2009

ETATS MEMBRES	Clé de répartition (%) (1)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ALBANIE	1.0000	6,996.00
ANDORRE	1.0000	6,996.00
AZERBAIDJAN	1.0000	6,996.00
BOSNIE-HERZEGOVINE	1.0000	6,996.00
BULGARIE	1.0000	6,996.00
CROATIE	1.0000	6,996.00
CHYPRE	1.0000	6,996.00
DANEMARK	3.6294	25,391.28
ESTONIE	1.0000	6,996.00
FINLANDE	2.8214	19,738.51
FRANCE	24.0000	167,904.00
GRECE	3.8999	27,283.70
HONGRIE	1.9986	13,982.21
ISLANDE	1.0000	6,996.00
LETTONIE	1.0000	6,996.00
LIECHTENSTEIN	1.0000	6,996.00
LUXEMBOURG	1.0000	6,996.00
MONACO	1.0000	6,996.00
PAYS-BAS	9.0616	63,394.95
NORVEGE	4.0548	28,367.38
POLOGNE	6.1236	42,840.71
SAINT-MARIN	1.0000	6,996.00
SERBIE	1.0000	6,996.00
SLOVENIE	1.0000	6,996.00
ESPAGNE	17.0439	119,239.12
SUEDE	5.2085	36,438.67
SUISSE	5.1583	36,087.47
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»	1.0000	6,996.00
Total:	100.0000	699,600.00

(1) Les taux de contribution pour 2009 ont été calculés sur la base de la Résolution (94) 31.